

Numéro de dossier : 1080963069	
Unité administrative responsable	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, afin de remplacer le secteur de densité « 21-03 » par le secteur de densité « 21-T3 », sur l'emplacement bordé au nord par la ruelle située au sud de la rue Masson, au sud par le boulevard Saint-Joseph, à l'ouest par la rue D'Iberville et à l'est par la rue Molson.

Il est recommandé :

De demander au conseil municipal :

- 1.- D'adopter le Règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal » afin de remplacer le secteur de densité « 21-03 » par le secteur de densité « 21-T3 », sur l'emplacement bordé au nord par la ruelle située au sud de la rue Masson, au sud par le boulevard Saint-Joseph, à l'ouest par la rue D'Iberville et à l'est par la rue Molson.
- 2.- De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

-- Signé par Jacques SAVARD/MONTREAL le 2010-06-28 11:07:26, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Jacques SAVARD

Directeur / Travaux publics et parcs
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics

Numéro de dossier : 1080963069